

## Séance publique du 26 mars 2007

### Délibération n° 2007-4018

commission principale : développement économique

objet : **Démarche d'économie sociale et solidaire en association avec le pôle compétence en urbanisme - Convention 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'action économique se décline sur plusieurs échelles au sein de la Communauté urbaine.

L'économie sociale et solidaire intervient en complémentarité du développement économique local traditionnel afin, notamment, de corriger les déséquilibres des territoires (10 % de l'emploi en Rhône-Alpes s'inscrivent dans le champ de l'économie sociale et solidaire) et d'apporter des solutions aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) voire des entreprises de grande taille.

Les nouvelles formes d'intervention publique locale (actions territorialisées et partenariales) trouvent un écho favorable auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui, non seulement, adhèrent bien évidemment aux objectifs de lutte contre le chômage et d'organisation d'un développement économique respectueux de l'homme et de son environnement, mais sont aussi forces de proposition en matière d'outils de concertation et de développement économique (SCIC, coopératives, régies de quartier, etc.).

Il s'agit ainsi, pour la Communauté urbaine, de prendre toute sa place dans l'accompagnement du développement du secteur de l'économie sociale et solidaire dans l'agglomération.

#### *Le préambule*

L'objectif du pôle de compétence en urbanisme de Vaulx en Velin, en matière de formation et de recherche, est de favoriser la diffusion de l'innovation et de contribuer ainsi à l'émergence d'initiatives en faveur de l'économie sociale et solidaire en complémentarité de l'économie traditionnelle.

Le deuxième comité d'orientation d'économie sociale et solidaire de la Communauté urbaine, qui s'est déroulé le 19 juin 2006, a fixé les axes d'intervention de la Communauté urbaine contenus dans cette délibération.

L'objectif de cette nouvelle convention qui est conclue pour un an est de définir le programme d'actions 2007 au vu du bilan 2006.

#### *Le bilan 2006*

L'année 2006 a consolidé, à partir des directions données par le comité d'orientation, la démarche de la Communauté urbaine autour de trois axes :

- l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat,
- l'économie sociale et solidaire et la finance solidaire,
- l'économie sociale et solidaire et le développement territorial.

Trois groupes de travail ont fonctionné autour de ces axes :

- l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'entrepreneuriat

L'économie sociale et solidaire fait partie intégrante de Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat, l'Union régionale des coopératives d'activités (Urscoop) fait partie du comité d'orientation.

Un travail sur la reprise-transmission d'entreprise est en cours avec l'Union régionale des coopératives.

Les coopératives d'activités et d'emploi sont identifiées comme portes d'entrée sur des territoires en matière de soutien à la création d'entreprise.

L'année 2006 a vu se créer une coopérative d'emploi et d'activités dans les communes d'Oullins et de Pierre Bénite (Graine de sol).

Enfin, la Communauté urbaine a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'économie sociale (volet entrepreneuriat) pour participer activement au forum pour une mondialisation responsable ;

- l'ESS et la finance solidaire

Un enjeu fort pour les acteurs de la finance solidaire est d'unifier et de faire connaître les réseaux afin d'en faire bénéficier les porteurs de projet potentiel.

On assiste aujourd'hui à une montée de la pauvreté et de la précarité due, notamment, à la rareté artificielle de la monnaie, empêchant une part importante de la population d'avoir accès aux conditions minimum de bien-être et/ou d'entreprendre des activités créatrices d'emploi. Le projet de monnaie SOL ambitionne de mettre en place une monnaie complémentaire, dont les finalités sont de replacer l'économie au rang de moyen et de contribuer au développement et aux interactions entre les structures de l'économie sociale et solidaire. La Communauté urbaine participe, avec la Région, à un projet d'expérimentation à l'instar d'autres collectivités ;

- l'ESS et le développement territorial

Deux actions sont portées dans le développement des territoires en contrats urbains de cohésion sociale à la suite du groupe de travail : le maintien des personnes âgées dans le logement social, avec une étude de recensement des besoins sur Bron Parilly et la création de coopératives d'habitat qui représentent une alternative en matière de logement entre le logement social et la copropriété.

Le volet événementiel

La Communauté urbaine a participé activement au forum pour une mondialisation responsable en mobilisant les acteurs de l'ESS et au forum annuel organisé par la commune de Vaulx en Velin.

*Le programme 2007*

\* Le volet territorial

- l'aide au développement de coopératives d'activité et d'emploi dans l'agglomération : apport d'ingénierie, appui à la coordination :

- . Rillieux la Pape,
- . Vaulx en Velin,
- . Pierre Bénite-Oullins,

- l'appui à l'émergence de projets sur les territoires :

. favoriser la création d'une entreprise d'insertion d'envergure, liée au décret de dépollution des équipements électriques et électroniques (DEEE), sur le volet tri et recomposition des déchets électroniques afin de favoriser à la fois la création d'emploi pour des publics éloignés ; la recomposition de ce projet est en liaison avec le territoire Rhône pluriel,

. l'étude de faisabilité de la mise en place, dans l'agglomération, de coopératives de logements afin de développer une alternative entre l'habitat social et la copropriété qui responsabilise les habitants,

. l'étude d'opportunité pour développer des actions afin de maintenir les personnes âgées dans leur logement sur Bron Parilly en adaptant le bâti et en développant ou optimisant les services à la personne,

. le soutien à l'initiative groupement des jeunes créateurs et extension de cette initiative à d'autres territoires,

. le soutien à la démarche de promotion de l'entrepreneuriat par les publics en difficulté en liaison avec le préfet délégué pour l'égalité des chances du Rhône et le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR),

. l'appui à la mise en œuvre d'une pépinière du commerce équitable au Carré de Soie ;

\* Le volet événementiel

. l'appui à l'organisation du forum d'économie sociale et solidaire 2007 à Vaulx en Velin,

. la préparation de l'entre-deux du deuxième forum pour une mondialisation responsable 2008 en participant et en mobilisant les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire,

. la préparation d'une conférence sur l'habitat coopératif en liaison avec le pôle de compétence en urbanisme ;

\* Le volet innovation

. l'implication de la Communauté urbaine dans la mise en place de la monnaie Sol avec les autres acteurs institutionnels et financiers,

. l'appui à l'étude menée dans le Rhône par la délégation interministérielle à l'économie sociale sur la gouvernance des banques coopératives,

. le travail prospectif en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie et Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat sur le développement des services de proximité dans l'agglomération ;

\* Le volet structurel

. l'organisation des comités techniques et de pilotage de la Communauté urbaine sur l'économie sociale et solidaire.

Des critères d'évaluations qualitatifs et quantitatifs de ces actions sont indiqués dans la convention jointe au dossier.

*Les modalités*

Compte tenu de ces éléments, il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du pôle compétence en urbanisme, pour l'exercice 2007, à hauteur de 40 000 € afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat avec le pôle compétence en urbanisme.

**2° - Approuve** le versement audit pôle d'une subvention annuelle d'un montant de 40 000 € pour l'exercice 2007.

**3° - Ces dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0869.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,